

## QUEL QUE SOIT LE RISQUE CONSIDÉRÉ

Informez-vous préalablement à votre Mairie de proximité sur les types de risques auxquels votre logement est soumis.

En cas d'événement ou de sinistre grave, écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

Respectez les consignes qui vous sont données par les autorités.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.

Ne téléphonez pas pendant les évènements, libérez les lignes pour les secours.

## SI VOUS DEVEZ ÉVACUER

Ne paniquez pas, quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments indispensables et un peu d'argent.

## N'OUBLIEZ PAS, AVANT TOUTE CHOSE, DE VOUS CONSTITUER UN DOSSIER POUR VOS ASSURANCES

Vérifiez les termes, montants, franchises de vos contrats d'assurance

Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux...)

Faites des photos de vos objets les plus précieux (faîtes une photo en gros plan et une en situation).

### « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

*La sécurité des habitants de La Chapelle Villars est l'une des préoccupations de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.*

*Je vous invite à lire attentivement ce document, et à le conserver précieusement. Ce DCRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie (neige, ...).*

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.*

*Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.*

*Le maire, Jacques BERLIOZ*

### Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

**Pour en savoir plus : Mairie**

Tél : 04-74-87-83-65

Fax : 04-74-87-83-56

mail :mairie-lachapellevillars@wanadoo.fr

### Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information

## **SOMMAIRE**

### **RISQUES MAJEURS D'ORIGINE NATURELLE**

Feux de forêt .....	3
Ruissements et pluies diluviales .....	3
Tempêtes .....	4
Canicule .....	4
Influenza aviaire .....	5

### **RISQUES MAJEURS D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE**

Industriels .....	6
Nucléaires .....	8
Transport de matières dangereuses (canalisation) .....	10



## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.**

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ :** ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

- en cas d'incendie sur un véhicule (ou le réservoir) : évacuer les environs de l'accident, se retirer de la zone dans une direction opposée à celle des fumées dégagées,
- se mettre en dehors de cette zone pour téléphoner
- prévenir (ou faire prévenir) le plus rapidement possible les services d'incendie et de secours en composant le "**18**" (n° unique au plan national) ou le « **112** » à partir d'un portable.
- en cas de fuite de produits toxiques, on procédera à priori au confinement, ce qui signifie s'enfermer dans un local clos, en fermant soigneusement les fenêtres et en bouchant les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage; ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage)
- suivre scrupuleusement les consignes spécifiques des Services d'Incendie et de Secours qui seront données de vive voix par des ensembles mobiles d'alerte
- ne pas téléphoner, éviter de saturer les lignes téléphoniques des services publics
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'en occupent
- se mettre à l'écoute de France Inter ou de Radio France Isère.



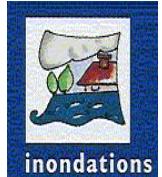
## FEUX DE FORET

### Avant :

- débroussailler autour de la maison
- prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériels,...)
- prudence recommandée aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecues, de mégots,...)
- repérer les chemins d'évacuation, les abris.

### Pendant :

- alerter les sapeurs-pompiers
- arroser les boiseries extérieures et les abords immédiats des habitations
- fermer les portes et les fenêtres
- occulter les aérations avec des linges humides
- se tenir informé de la propagation du feu
- en cas d'évacuation, n'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs
- respirer à travers un linge humide.



## RUISSELEMENTS ET PLUIES DILUVIENNES

### Avant :

- Les gestes essentiels :
- fermer portes et fenêtres
  - couper le gaz et l'électricité
  - mettre les produits chimiques (de nettoyage ou autres ) au sec
  - amarrer les cuves
  - prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...)
  - faire une réserve d'eau potable
  - prévoir l'évacuation.

### Pendant :

- s'informer (radio, mairie...)
- Evacuer si besoin vers un lieu hors de portée des eaux

### Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.



## TEMPETE

### Les consignes à respecter par la population alertée par un bulletin d'alarme :

- rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- fermer portes, fenêtres et volets
- rester à l'abri chez soi ou gagner rapidement un abri en dur
- pour les responsables de chantiers de construction, mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- pour les agriculteurs, rentrer bétail et matériel
- rester à l'écoute de France Inter ou de Radio France locale
- ne pas téléphoner.

### En cas d'accident nucléaire

Des instructions complémentaires vous seront données par la radio. En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

### Signal de fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

## CANICULE

Des gestes simples peuvent vous aider à vous protéger de la chaleur :

- Evitez les sorties et activités aux heures les plus chaudes (généralement entre midi et 16 heures) et plus encore les activités physiques : marche, jardinage....
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- Rafraîchissez-vous :
  - Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Il est conseillé de passer au moins trois heures par jour dans un local rafraîchi lorsque la température extérieure est supérieure à 35°C.
  - Prenez régulièrement dans la journée des douches ou humidifiez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.
  - Pensez à vous équiper d'un ventilateur, d'acheter un brumisateur d'eau et un thermomètre médical (en vente en pharmacie ou grandes surfaces).
- Buvez et continuez à manger :
  - Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit ...
  - Ne consommez pas d'alcool,
  - Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).



## RISQUE NUCLAIRES

Le risque nucléaire est un événement accidentel se produisant sur un site nucléaire, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.

### Signal d'alerte

En cas d'accident nucléaire, la population est alertée soit par téléphone, soit par un signal précis : une sirène au son modulé (montant et descendant). Ce signal dure trois fois une minute.

**Dès l'audition de ce signal,** la population doit suivre scrupuleusement les consignes suivantes :

#### Se mettre à l'abri dans un local

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :

Restez où vous êtes. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.

Si vous êtes dehors :

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.

Si vous êtes en voiture:

Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

#### - fermer tout

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs. Fermez les portes et les fenêtres. Arrêtez et bouchez les ventilations. Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

#### - écouter la radio :

France Inter (FM 99.8)

Radio France Isère (FM 101.8)

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

#### - ne pas aller chercher vos enfants à l'école

Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

#### - ne pas téléphoner

Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

## INFLUENZA AVIAIRE

En cas de découverte d'oiseaux morts (d'élevage ou sauvages), ne pas toucher l'animal mais prévenir la mairie .

Si vous avez des volailles (poules, oiseaux, canards, oies, pintades, autres...), vous devez les maintenir en permanence à l'intérieur de bâtiments fermés

L'approvisionnement en nourriture et en eau doit se faire à l'intérieur de ces bâtiments fermés ou au moyen de distributeurs protégés des souillures d'oiseaux sauvages.

Lorsque ce maintien en bâtiments fermés n'est pas possible pour des raisons techniques ou de protection animale (densité, bâtiments inadaptés, ...), l'accès extérieur doit être restreint (dans le temps et dans l'espace) et délimité (clôtures et filets). Cette possibilité est subordonnée à la visite préalable d'un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire dans la Loire.

Cette visite d'un vétérinaire devra être renouvelée tous les mois.



## RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.

L'accident industriel peut se manifester par une **explosion**, un **incendie**, et/ou un **dégagement toxique**.

### Signal d'alerte

En cas d'accident industriel, la population est alertée soit par téléphone, soit par un signal précis : une sirène au son modulé (montant et descendant). Ce signal dure trois fois une minute.

**Dès l'audition de ce signal**, la population doit suivre scrupuleusement les consignes suivantes :

#### - se mettre à l'abri dans un local

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :

Restez où vous êtes. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.

Si vous êtes dehors :

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.

Si vous êtes en voiture:

Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

#### - fermer tout

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique. Fermez les portes et les fenêtres. Arrêtez et bouchez les ventilations. Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

#### - écouter la radio :

France Inter (FM 99.8)

Radio France Isère (FM 101.8)

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

#### - ne pas aller chercher vos enfants à l'école

Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

#### - ne pas téléphoner

Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

#### - ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle

Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.

### Signal de fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

